



## Fiche explicative : projets de règlements 525.4-2026, 526.20-2026 & 787-2026 <sup>1</sup>

Processus de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SADR3)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Hudson doit procéder à la révision de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme afin d'assurer leur concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de 3e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, entré en vigueur en janvier 2023.

Le processus de concordance consiste à s'assurer que le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, etc.) est conforme à la vision et aux orientations du SADR3.

### Échéancier

La mise à jour de concordance des règlements d'urbanisme de la Ville se déroulera en plusieurs étapes entre le printemps 2026 et le printemps 2027.

Avis de motion et adoption des projets de règlements	Fin mai
Validation par la MRC	Juin à août
Réception des commentaires de la MRC et ajustements	Septembre
Adoption des projets de règlements modifiés	Fin octobre
Assemblée publique de consultation	Novembre
Adoption finale, avec ou sans changements	Décembre
Validation par la MRC	Décembre à mars 2027
Entrée en vigueur (une fois que la MRC aura émis le certificat de conformité)	Mars 2027

Comme ces modifications sont adoptées exclusivement à des fins de concordance, elles ne sont pas assujetties à l'approbation référendaire.

### Pourquoi y a-t-il deux validations par la MRC?

Bien que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une validation officielle après l'adoption finale des règlements, la MRC de Vaudreuil-Soulanges recommande aux municipalités de lui transmettre les projets de règlements dès leur adoption initiale.

Cette étape de validation préliminaire permet :

- d'obtenir rapidement les commentaires de la MRC;
- d'apporter les ajustements nécessaires avant la consultation publique et l'adoption finale;
- de réduire les risques de non-conformité;
- d'accélérer l'entrée en vigueur des règlements.

<sup>1</sup> Cette fiche explicative n'a pas de portée juridique. Elle résume les projets de règlements 525.4-2026, 526.20-2026 and 787-2026 et est fournie pour faciliter leur compréhension. En cas de contradictions, les projets de règlements prévalent.



## Principales modifications proposées

### Projet de règlement 525.4-2026

- Mise à jour de l'inventaire des terrains vacants et des sites de redéveloppement, ce qui a une incidence sur la capacité de développement de la municipalité;
- Mise à jour de la liste des sites contaminés;
- Modifications aux orientations et aux stratégies d'aménagement concernant l'environnement, l'agriculture, le patrimoine et le transport.

### Projet de règlement 526.20-2026

- Interdiction de certains usages, tels que les équipements publics régionaux, les établissements d'enseignement postsecondaire, les centres de distribution, les éoliennes commerciales et les grandes surfaces commerciales (de plus de 2 000 m<sup>2</sup>);
- Intégration de nouvelles dispositions concernant les mesures de protection contre les contraintes anthropiques, telles que le bruit routier le long de Harwood, la voie ferrée et les gazoducs;
- Mise à jour des dispositions relatives aux secteurs potentiellement exposés aux glissements de terrain;
- Nouvelles dispositions applicables aux zones agricoles, permettant les logements intergénérationnels, les gîtes touristiques et la conservation des milieux naturels;
- Modifications au plan de zonage afin d'intégrer le secteur de Sandy Beach à une zone de conservation.

### Projet de règlement 787-2026

- Modifications aux dispositions encadrant l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes;
- Ajout d'une disposition permettant la reconstruction sur un terrain enclavé sous certaines conditions;
- Ajout d'une interdiction d'accorder des dérogations mineures concernant les enseignes et panneaux-réclame le long de Harwood.

## Restez informé

Pour consultez les projets de règlements et suivre l'avancement de ce projet d'une durée de 12 mois, rendez-vous au <https://hudson.quebec/concordance/> ou balayez le code QR.

